

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-09-03

Annule et remplace la décision DMST 2023-08-14 du 05-09-2023

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Demande dotation au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour le projet d'amélioration de la sécurité du pont SNCF entre l'avenue de la Durance et la RD 4085

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le souhait de la Commune de proposer le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF permettant d'accéder à la future caserne des pompiers, entre l'avenue de la Durance et la RD 4085, consistant à changer les garde-corps du pont SNCF pour un montant de 37 499 .22€ H.T.;

VU que ce projet pouvant être financé par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % ;

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de solliciter auprès du Conseil Départemental 04, une aide financière concernant le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF permettant d'accéder à la future caserne des pompiers, entre l'avenue de la Durance et la RD 4085, consistant à changer les garde-corps du pont SNCF pour un montant total de travaux de 37 499.22 € H.T.;

<u>ARTICLE 2</u>: le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF pouvant être financé à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental une aide d'un montant de 18 749.61 € selon le plan de financement suivant :

Montant du projet	37 499.22 € H.T.
Conseil Départemental	18 749.61 € H.T.
Commune	18 749.61 € H.T.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal ;

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 21 septembre Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU